



# La Chesnaie

Bulletin d'information de la municipalité de Beaumont

Volume 35, no 1 mars 2011



## Le mot du maire



**En ce début d'année 2011, nous pouvons observer que plusieurs projets verront leur finalité grâce à un travail de partenariat.**

En effet, la construction du Manoir du Coteau va bon train et celui-ci devrait être complété en début d'été. Je suis d'avis que cela plaira à plusieurs de nos concitoyennes et concitoyens. Les travaux des étangs aérés vont reprendre dans quelques semaines et devraient être en opération à l'automne ceci afin de répondre aux nouvelles exigences environnementales. En ce qui a trait au Parc de Vincennes, nous sommes à compléter les derniers devis pour la construction d'une nouvelle piscine et du bâtiment de service.

Le terrain de soccer tant attendu par nos jeunes est déjà presque complété; celui-ci devrait être inauguré vers la mi-juillet. D'autres installations sont prévues dans le parc, nos aînés pourront eux aussi profiter d'un nouveau terrain de pétanque mieux adapté aux besoins d'aujourd'hui.

Un autre dossier nous préoccupe présentement, il s'agit de notre réserve en eau potable. Les développements domiciliaires en cours et à venir nous incitent à être vigilants afin de ne pas retarder notre développement. Votre conseil pense déjà à de nouvelles stratégies afin de répondre adéquatement au besoin. J'invite donc tous les utilisateurs de cette ressource précieuse à en faire une bonne utilisation.

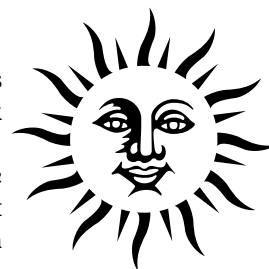
Afin d'améliorer et de donner de meilleurs services à notre population, de façon unanime, le Conseil a décidé d'unifier les différents secteurs d'activités de notre municipalité. Dans quelques semaines, l'urbanisme, l'environnement et le développement économique élaboreront ensemble toute une stratégie de fonctionnement afin de mieux répondre aux nombreuses demandes de plus en plus exigeantes de notre municipalité. Notre directeur d'urbanisme en assumera le fonctionnement. Nous sommes d'avis qu'avec ce comité élargi, les différents secteurs socio-économiques et environnementaux seront bien servis ainsi que vous tous contribuables de Beaumont. Beaucoup d'autres défis nous attendent cette année, avec votre collaboration et avec l'aide de mes collègues du Conseil et de notre personnel dévoué, nous saurons relever les principales demandes de vous tous.

En terminant, j'aimerais remercier de façon particulière tous les bénévoles qui s'impliquent jour après jour pour améliorer la qualité de vie des gens de Beaumont.

Cordiales salutations.  
Le Maire,  
André Goulet

## Terrain de Jeux

La saison estivale arrive à grands pas et signifie le retour du terrain de jeux pour plusieurs jeunes Beaumontois. Cette année, les activités se dérouleront du 4 juillet au 12 août 2011. Notre équipe travaille déjà à l'élaboration de la programmation pour l'été 2011. Surveillez le prochain programme des loisirs qui sortira en avril pour de plus amples informations concernant la période d'inscription.



## Soccer estival

Si ce n'est pas déjà fait, il est encore temps pour vous d'inscrire votre enfant au soccer pour l'été 2011 pour se faire, vous pouvez consulter le site Internet de l'Association de soccer Pointe Lévis [www.aspl.ca](http://www.aspl.ca) ou communiquer avec eux au 418 838-6007. Bonne saison 2011.



## SOUPER SPAGHETTI

C'est avec plaisir que les membres du comité du souper spaghetti de l'École la Marelle vous invitent à venir partager avec eux, un souper spaghetti, qui aura lieu **le samedi 7 mai 2011, au Centre Communautaire de Beaumont**, dès 17 h.

Le but de cette activité est de poursuivre les projets afin que nos jeunes puissent en profiter davantage. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons en grand nombre. Pour plus d'information, contacter : Lucie Talbot au 418 835-1848 ou le secrétariat de l'école au 418 838-8516.

## SOMMAIRE

Taux de taxes et compensations 2011 .....	2
Le conseil en bref .....	3,4, 5
Urbanisme .....	5
Bibliothèque Luc-Lacourcière .....	6
Communiqués .....	6, 7, 8



# Adoption des taux de taxes et de compensations pour l'année 2011

**TAXES FONCIÈRES** prélevées sur tous les immeubles imposables de la municipalité :

- 1) Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,60 \$ du cent dollars d'évaluation;
- 2) Le taux de la taxe foncière pour combler les dépenses de la Sûreté du Québec est fixé à 0,0905 \$ du cent dollars d'évaluation;
- 3) Le taux de la taxe foncière pour combler les dépenses de la voirie locale est fixé à 0,1211 \$ du cent dollars d'évaluation;
- 4) Le taux de la taxe foncière pour combler la quote-part de la MRC de Bellechasse, autre que celle reliée à l'enlèvement des ordures, est fixé à 0,0589 \$ du cent dollars d'évaluation.

**TAXES DE SECTEUR** prélevées pour l'année sur les immeubles imposables situés dans l'arrondissement et qui bénéficient des services d'aqueduc et d'égout, aux taux permettant le remboursement en capital et en intérêts prévus pour l'année 2011. Les tarifs suivants seront prélevés sur les immeubles bénéficiant des services municipaux :

La somme de 185 764 \$ pour le service d'enlèvement des ordures sera prélevée de la manière suivante sur toute unité de logement :

1. Résidence permanente	158,00 \$
2. Résidence saisonnière	79,00 \$
3. Commerces munis de conteneurs métalliques :	
Annuel 1 fois/ semaine	2 V.C. 508,76 \$
4 V.C.	1 017,52 \$
6 V.C.	1 526,28 \$
8 V.C.	2 035,04 \$
Annuel 2 fois / semaine	6 V.C. 3 052,56 \$
Saisonnier 1 fois / semaine	2 V.C. 254,38 \$
4 V.C.	508,76 \$
6 V.C.	763,14 \$
Saisonnier 2 fois / semaine	6 V.C. 1 526,28 \$
8 V.C.	2 035,04 \$

La somme de 59 265 \$ pour le service de vidange des boues d'installations septiques sera prélevée de la manière suivante sur toute unité d'habitation, résidence isolée ou bâtiment non raccordé au réseau d'égout municipal :

**DÉFINITION :** (Pour fins de compréhension de la présente tarification)

**Résidence isolée :** Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRC chap. M-15-2).

**Bâtiment :** Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Un tarif annuel est imposé au propriétaire de toute unité d'habitation, bâtiment ou résidence isolée déversant vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées sans être raccordé à un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère de l'Environnement.

Pour une occupation saisonnière, le taux annuel de base, comprenant une vidange tous les quatre (4) ans des boues des installations septiques, est fixé à 45,00 \$ par unité de logement, bâtiment et résidence isolée.

Pour une occupation permanente, le tarif annuel de base, comprenant une vidange tous les deux (2) ans des boues des installations septiques, est fixé à 90,00 \$ par unité de logement, bâtiment et résidence isolée.

Toute installation septique particulière ou dont l'usage du bâtiment ou de la résidence nécessite une vidange des boues plus fréquente que celle décrite précédemment fera l'objet d'une taxe supplémentaire selon les tarifs établis par le règlement de la MRC de Bellechasse concernant la gestion des boues des installations septiques.

Les tarifs suivants seront prélevés sur les immeubles bénéficiant des services municipaux d'aqueduc et d'égout :

**Tarif de base – Annuel 2011 :**

Aqueduc :	152,00 \$
Égout :	158,00 \$

- a) Pour les résidences permanentes branchées ou non aux réseaux municipaux dont les conduites passent en façade, elles seront imposées à 100 % du tarif de base;
- b) Pour les résidences saisonnières branchées ou non aux réseaux municipaux dont les conduites passent en façade, elles seront imposées à 50 % du tarif de base;
- c) Pour les terrains vacants dont les conduites des services passent en façade, ils seront imposés à 50 % du tarif de base;
- d) Pour les résidences à logements multiples, l'imposition des tarifs se fera comme suit : le 1<sup>er</sup> logement sera imposé à 100 % du tarif de base et à 75 % par logement supplémentaire;
- e) Pour les commerces et les industries, les taux seront fixés en fonction de la consommation d'eau quotidienne basée sur le code de plomberie du Québec;
  - Pour les commerces et industries considérés à consommation normale, l'imposition du taux sera de 150 % du tarif de base;
  - Pour les commerces et industries considérés à consommation de haut débit, l'imposition du taux sera de 200 % du tarif de base;
  - Pour les bâtiments avec plusieurs commerces, l'imposition du taux sera de 150 % du tarif de base pour le 1<sup>er</sup> logement et de 100 % du tarif de base par commerce supplémentaire;
  - Pour les motels avec cuisinette, l'imposition du taux sera de 75 % du tarif de base pour la première chambre et de 56 % du tarif de base par chambre supplémentaire;
  - Pour les motels sans cuisinette, l'imposition du taux sera de 50 % du tarif de base pour la première chambre et de 38 % du tarif de base par chambre supplémentaire;
  - Pour les emplacements de camping saisonniers, l'imposition du taux sera de 42 % du tarif de base pour le premier emplacement et de 32 % du tarif de base par emplacement supplémentaire;
  - Pour les emplacements occasionnels, l'imposition du taux sera de 20 % du tarif de base pour le premier emplacement et de 15 % du tarif de base par emplacement supplémentaire;
- f) Pour les **résidences pour personnes âgées**, l'imposition pour les utilisations communautaires sera comme suit :
  - Cuisine et buanderie, l'imposition sera à 100 % du tarif de base pour chacun des services;
  - Pour les chambres (sans cuisinettes ni buanderie), l'imposition sera à 25 % du tarif de base chacune;
  - Pour les logements incluant cuisinette et buanderie, l'imposition sera à 100 % du tarif de base pour le premier et 75 % du tarif de base pour tous les autres.
- g) Afin de permettre d'accumuler les montants nécessaires à la vidange des bassins de traitement des eaux usées, un tarif sera imposé à tous les immeubles bénéficiant du service d'égout sur une période de 5 ans, afin de créer une réserve financière pour l'exécution de ces travaux.

Le Directeur général confectionnera un rôle courant de perception suivant les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*. Toutes les sommes portés au rôle de perception seront assujetties aux taux d'intérêts adoptés.



10 janvier 2011

# Le Conseil en bref

## PRÉSENTATION DES COMPTES

Le Conseil approuve des déboursés pour un total de 996 325,61 \$ pour la fin de l'année 2010 et des déboursés de 90 793,09 \$ pour le début de l'année 2011.

## OPÉRATION CADASTRALE

Le Conseil autorise l'opération cadastrale pour l'immeuble sis au 128, chemin du Domaine.

## APPROBATION BUDGETS D'HONORAIRES

Le Conseil approuve les budgets d'honoraires suivants :

- à BPR inc. pour la surveillance de chantier projet d'assainissement des eaux usées au montant de 267 100 \$, plus les taxes applicables.
- à BPR inc. pour la surveillance de chantier projet infrastructure au Parc Vincennes au montant de 21 830 \$, plus les taxes applicables.

## DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le Conseil demande au ministère des Transports de lui verser la somme de 1 200,00 \$ pour les travaux d'amélioration de son réseau routier représentant le premier versement pour l'exercice financier 2010-2011.

## AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 579

Un avis de motion avec dispense de lecture est donné par Monsieur David Christopher à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement numéro 519 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sera proposé pour adoption à une séance ultérieure.

## AUTORISATIONS DE PAIEMENT :

- Le Conseil autorise les paiements suivants :
- à GPC excavation au montant de 382 005,03 \$, taxes incluses, pour les travaux projet d'assainissement des eaux usées, décompte n° 3.
  - à Excavation Gilles Audet inc. au montant de 183 678,33 \$ taxes incluses, décompte n°2.
  - à BPR infrastructure au montant de 131 860,53 \$, taxes incluses, pour honoraires professionnels projet assainissement des eaux usées.
  - à Anne Carrier Architecte au montant de 47 982,68 \$, taxes incluses, pour honoraires professionnels projet Parc Vincennes.

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 578

Le Conseil adopte le règlement numéro 578 « Règlement sur les modalités de paiement de taxes foncières et des compensations pour l'année 2011. »

## CONTRAT DE MAQUETTE

Le Conseil autorise le Directeur général à signer le contrat maquette avec l'artiste, Monsieur Jean-Pierre Morin, conformément à l'article 20 de la Politique d'intégration des arts à l'architecture, pour le projet d'aménagement du Parc Récréotouristique de Vincennes.

## EMPRUNT TEMPORAIRE

Le Conseil municipal autorise le financement temporaire à la Caisse des Seigneuries de Bellechasse d'un montant de 1 137 810 \$ en vertu du règlement numéro 576 (Travaux d'assainissement des eaux usées).

## AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE

Le Conseil autorise le Directeur général à signer l'entente relative à l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux du Parc Récréotouristique de Vincennes.

## DEMANDE D'EXCLUSION

Le Conseil demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion de la zone agricole des lots 2 821 659, 2 821 661, 2 821 663, 2 821 664, 2 821 665 du cadastre du Québec, MRC de Bellechasse d'une superficie d'environ 134 391 m<sup>2</sup>. Cette résolution abroge la résolution numéro 2010-12-322.

## DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR PROJETS SUBVENTIONNÉS

Le Conseil municipal demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger jusqu'au 31 octobre 2011 le délai de réalisation des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ 1.3). La Municipalité de Beaumont s'engage à terminer les ou les projets de la liste annexée à la demande et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011.

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'OMH

Le Conseil approuve le budget de l'année 2011 de l'Office Municipal d'habitation de Beaumont et confirme sa participation financière au déficit au montant de 3 401,00 \$ pour l'année 2011.

## OCCUPATION DU TERRITOIRE

Le Conseil appuie les démarches de la Conférence des élus (es) de la Chaudière-Appalaches de même que la coalition pour le maintien des comtés en région auprès des autorités concernées.

## AUTORISATION DE PAIEMENT

Le Conseil autorise le paiement à Pavage St-Henri au montant de 12 403,83 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage sur le chemin du Domaine et la rue du Coteau.

## DISSOLUTION DES DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX

Le Conseil procède à la dissolution de l'ensemble des sous-comités municipaux, à savoir : le Comité des loisirs, le Comité de développement économique et le Comité environnement. Par le fait même, les conseillers n'auront plus la responsabilité de ces comités; les décisions seront prises au niveau du Conseil qui continuera la prise en charge de l'ensemble des dossiers de la municipalité. En redonnant aux directeurs de Service les responsabilités qui leur incombent, le Conseil compte ainsi s'assurer d'un fonctionnement adéquat des projets actuels et futurs de la municipalité.



7 février 2011

## PRÉSENTATION DES COMPTES

Le Conseil approuve des déboursés pour un total de 131 437,15 \$

## DÉROGATION MINEURE

Le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 126, rue des Bosquets.

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Un avis de motion avec dispenses de lecture est donné par Madame Sandra Samson à l'effet que le règlement numéro 577 « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Beaumont » sera proposé pour adoption à une séance ultérieure.

## ENTENTE STATION DE POMPAGE

Le Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer l'entente entre la Municipalité de Beaumont et les propriétaires du Camping Parc Beaumont pour l'entretien de la station de pompage.



## PISTE DE SKI DE FOND

Le Conseil renouvelle l'entente avec l'équipe de bénévoles pour l'entretien de la piste de ski de fond saison 2010-2011 et autorise le versement des sommes suivantes à savoir : 125,00 \$, pour les travaux d'entretien de la piste, un montant de 75,00 \$, pour chaque sortie que les bénévoles feront pour maintenir la piste en bonne condition, ainsi qu'un montant de 400,00 \$, pour la location de l'équipement pour tracer la piste. Ces montants permettent de couvrir les différents frais de dépenses durant la saison.

## ADOPTION DES TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2011

Afin de combler les besoins du budget 2011, le Conseil municipal a adopté les taux de taxes et de compensations pour l'année 2011. Voir détails en page 2.

## DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

La Municipalité de Beaumont dépose une demande d'aide financière au programme « Emploi été Canada 2011 » pour le Service des loisirs et une autre dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées.

## FINANCEMENT TRAVAUX AQUÉDUC ET ÉGOUT SECTEUR CHARLES-COILLARD

Le Conseil accepte l'offre qui lui est faite de la Banque de Montréal pour son emprunt de 789 200 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 562 au pair échéant en séries de cinq (5) ans comme suit :

47 300 \$	2.13 %	16 février 2012
49 000 \$	2.48 %	16 février 2013
50 800 \$	2.78 %	16 février 2014
52 600 \$	3.08 %	16 février 2015
589 500 \$	3.36 %	16 février 2016

Les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

## AVIS DE MOTION :

Un avis de motion avec dispense de lecture est donné par Monsieur Kevin Lacroix à l'effet qu'un règlement amendement le règlement de construction numéro 492 sera proposé pour adoption à une séance ultérieure.

## EMPRUNT À LONG TERME

Un emprunt au montant de 789 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 562 est contracté. Les intérêts sur les billets seront payables semi annuellement. Quant au capital, il sera remboursé comme suit :

2012	47 300 \$
2013	49 000 \$
2014	50 800 \$
2015	52 600 \$
2016	54 500 \$ (à payer en 2016)
2016	535 000 \$ (à renouveler)

Pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Beaumont émet pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 février 2011). En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivants, au lieu du terme présent pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 562, chaque emprunt subséquent devra être le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## AUTORISATION DE PAIEMENT

Le Conseil autorise le paiement au Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au montant de 9 237,27 \$, taxes incluses, pour la cotisation annuelle pour la Bibliothèque municipale.

## FERMETURE D'UNE PARTIE DU PARC DES POMMIERS

Le Conseil ferme une partie du lot numéro 3 041 940 d'une superficie de 2 800 m<sup>2</sup> utilisé à des fins de parc, tel que présenté par le croquis de Monsieur Pierre Grégoire, Arpenteur géomètre. La partie de terrain fermé revient au niveau de la réserve foncière de la Municipalité de Beaumont.

## AUTORISATION RÉSEAU D'AQUÉDUC ET D'ÉGOUT

Le Conseil informe le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) que la Municipalité de Beaumont est favorable à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout pour le prolongement de la rue des Bosquets. La Municipalité sera aussi favorable à l'acquisition des infrastructures du promoteur lorsque les travaux seront complétés et conformes aux demandes et exigences municipales. Suite à l'acquisition des infrastructures, la municipalité s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

## ENGAGEMENT DE MADAME MARIE-ÈVE DUMONT

Le Conseil engage Madame Marie-Ève Dumont comme employée permanente au poste de secrétaire-réceptionniste. Les conditions de travail sont celles que l'on retrouve dans l'entente des employés municipaux.

## ENGAGEMENT DE MONSIEUR MATHIEU ROY POULIOT

Le Conseil engage Monsieur Mathieu Roy Pouliot comme employé permanent à temps partiel au poste de préposé à l'entretien ménager au Service des Loisirs. Les conditions de travail sont celles que l'on retrouve dans l'entente des employés municipaux.

## DEMANDE À LA CPTA

Le Conseil appuie le Camping Carol dans sa demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation, à des fins autres qu'agricoles, d'une partie du lot 3 041 979.

## RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES

Le Conseil mandate Morency Société d'avocats à entreprendre les procédures juridiques nécessaires auprès des propriétaires qui n'auront pas acquitté leurs taxes municipales de l'année 2008.

## ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Le Conseil adopte la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Beaumont.

## DEMANDE DE SUBSTITUTION DE TRAVAUX AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le Conseil demande au ministre délégué au Transport, Monsieur Norman McMillan, d'autoriser une substitution de travaux tels que le programme le prévoit pour les travaux réalisés par la Municipalité de Beaumont pour l'année 2010.



## RÉSUMÉ

8 mars 2011

## PRÉSENTATION DES COMPTES

Le Conseil approuve des déboursés pour un total de 236 075,74 \$.

## AUTORISATIONS DE PAIEMENT :

Le Conseil autorise les paiements suivants :

- à BPR au montant de 12 335,23 \$, taxes incluses, pour honoraires professionnels relatifs au système de traitement des eaux usées.
- à L.V.M. inc. au montant de 11 545,00 \$, taxes incluses, pour le contrôle qualitatif des matériaux au système de traitement des eaux usées.
- à BPR infrastructure au montant de 12 958,51 \$, taxes incluses, pour honoraires professionnels dans le dossier du Parc industriel.

## SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 580 « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 491 ». Un Avis de motion est donné par Monsieur Donald Mercier à l'effet qu'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 491 sera proposé pour adoption à une séance ultérieure.

## SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 581 « Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 493 ». Un Avis de motion est donné par Monsieur Kevin Lacroix à l'effet qu'un règlement amendant le règlement de lotissement numéro 493 sera proposé pour adoption à une séance ultérieure.

## AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Le Conseil adopte le règlement numéro 582 « Règlement amendant le règlement de construction numéro 492 ».

## ENTENTE DE TAXATION AVEC LES CONSTRUCTEURS

Le Conseil consent à ne pas taxer les services d'aqueduc et d'égout sur les terrains vacants appartenant aux différents constructeurs pour leur projet domiciliaire. Les

taxes seront imposées aussitôt qu'il y aura un nouveau propriétaire qui fera l'acquisition d'un des terrains vacants. Cette entente sera d'une durée de trente-six (36) mois à compter de la date d'enregistrement des terrains à la MRC Bellechasse.

## MANDAT AU COMITÉ DE LA PISTE CYCLABLE DE LA MRC BELLECHASSE

Le Conseil demande au Comité de la piste cyclable de la MRC Bellechasse de s'approprier le dossier de la piste cyclable « Des villages côtiers de Bellechasse ». Le Conseil mandate ce Comité à préparer le dossier afin qu'il soit présenté aux différentes instances concernées pour que ce projet d'importance pour notre municipalité soit traité en priorité.



## DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- Le Conseil informe le Chœur Voix et Marées que la municipalité ne participera pas financièrement à leur activité. Le Conseil souhaite au Chœur Voix et Marées tout le succès escompté pour leur soirée du 14 mai 2011.
- Le Conseil informe également Moisson-Beauce que la municipalité ne contribuera pas financièrement à cet organisme, mais qu'elle s'implique déjà auprès de certains organismes lors d'événements sur son territoire.

- Le Conseil informe Entraide et Solidarité Bellechasse que la Municipalité de Beaumont ne participera pas financièrement à leur évènement. La municipalité appuie déjà ses aînés (es).
- Le Conseil informe les responsables de la randonnée cycliste pour la prévention du suicide que la Municipalité de Beaumont ne contribuera pas financièrement à leur évènement. Le Conseil souhaite aux organisateurs tout le succès escompté pour leur journée du 7 avril 2011.

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 133, rue des Bosquets, conditionnement à ce que le projet respecte la hauteur exigée par la réglementation à savoir 5 m.

## MANDAT À APUR URBANISTES-CONSEILS

Le Conseil mandate APUR urbanistes-conseils pour la révision complète du plan d'urbanisme de la municipalité. Un montant de 15 000,00 \$, plus taxes applicables, est autorisé pour la réalisation de ce mandat.



# URBANISME

## L'ABRI D'HIVER (GARAGE TEMPORAIRE)

L'abri d'hiver est autorisé temporairement du **15 octobre** d'une année au **30 avril** de l'autre année. Il doit être érigé sur l'aire de stationnement de la voie d'accès; doit respecter des distances de dégagement, doit être recouvert de toile, panneaux de bois peints et sa hauteur ne doit pas excéder 4 mètres. (Référence : article 68 du règlement 491 relatif au zonage.)

## PISCINE RÉSIDENTIELLE

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis juillet 2010, un règlement provincial sur les piscines résidentielles est en vigueur; ce règlement s'ajoute à nos règles et vise particulièrement la sécurité des piscines.

L'installation d'une piscine demande un permis de la municipalité. Nous définissons la piscine comme suit :

« Un bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus, à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermique lorsque leur capacité n'excède pas 2000 litres. »

Voici quelques règles :

- Permis obligatoire pour l'installation, le remplacement;
- Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à protéger l'accès (une cour clôturée ne restreint pas obligatoirement l'accès à la piscine);
- L'enceinte doit avoir un minimum de 1,2 m;
- Une haie n'est pas considérée comme une enceinte;
- Les nouvelles normes ne s'appliquent pas aux installations existantes permanentes.

Note : Une piscine démontable (à parois souples ou rigides) devra être conforme lors de la réinstallation.

Pour plus d'information, référez-vous au Service d'urbanisme de la municipalité et vous pouvez consulter le règlement provincial intitulé « Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles » découlant de la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles*, à l'article 44 du règlement 491 relatif au zonage.

Nicolas Pilote  
Directeur de l'urbanisme et du développement  
Municipalité de Beaumont  
[nicolas.pilote@municipalite.beaumont.qc.ca](mailto:nicolas.pilote@municipalite.beaumont.qc.ca)

# à la Bibliothèque Luc-Lacourcière



## NOUVEAUTÉS 2011

Voici quelques-unes de nos nouveautés:


### ADULTES

L'enfant allemand Camilla Läckberg  
Le secret du coffre bleu Lise Dion  
Pots et jardinières Larry Hodgson  
Le roman de Laura Secord (tome 2)  
Richard Gougeon  
Le mondial des records Craig Denlay  
Perdus dans la nature François Cardinal

### JEUNES

Journal d'un dégonflé (tome 1, 2, 3)  
Jeff Kinney  
Frisson l'écureuil fête son anniversaire  
Mélanie Watt  
Le secret du sphinx Geronimo Stilton  
Sur les traces de Marco Polo  
Geronimo Stilton  
Les espions et leurs gadgets  
Paul Harrison  
Le dico des filles 2011  
Dominique Alice Rouyer

## INFORMATIONS ACTIVITÉS À VENIR :

 **L'heure du conte en pyjama :**

18 mars à 18 h 45

21 avril à 18 h 45

Une fois le livre refermé, un bricolage est réalisé. Les petits de moins de 5 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

## SPECTACLE DE MARIONNETTES: LES PETITS MOTS DE PAOLO

Date : 30 mars à 13 h 30  
Endroit : Salle paroissiale  
Durée : 1 h environ

## SALON INTERNATIONAL DU LIVRE

Le salon international du livre de Québec se tiendra du 13 avril au 17 avril 2011.

## ROTATION DE VOLUME : 9 MAI 2011

## CONFÉRENCE :

Pour des fleurs du printemps à l'automne avec Larry Hodgson

Date : 24 mai 2010 à 19 h 30  
Endroit : Salle paroissiale  
Durée : 2 h environ

## SAC-ADO :

Tu es en secondaire 1? Abonne-toi à la bibliothèque et reçois gratuitement un sac-ado!

**BIENVENUE  
À NOS  
NOUVEAUX  
ABONNÉS !**

## STATISTIQUE CANADA : LE RECENSEMENT DE 2011

*Le prochain recensement du Canada se tiendra en mai 2011.* Les données du recensement sont importantes pour toutes les collectivités et sont essentielles dans la planification des services tels que les soins de santé, l'emplacement des garderies, des écoles ainsi que les services de police et de sécurité des incendies.

**Soyez du nombre!** Le questionnaire du recensement est un questionnaire court de 10 questions qui recueille les données démographiques de base, tels que l'âge, le sexe et la langue maternelle.

Au début du mois de mai, les trousseaux jaunes du recensement seront livrés dans chaque logement au pays. Ces trousseaux contiennent les renseignements nécessaires pour répondre au questionnaire en ligne. La copie papier sera aussi disponible. Les questionnaires dûment remplis fourniront de précieux renseignements dont se serviront tous les échelons du gouvernement pour prendre des décisions concernant votre quartier et votre collectivité.

**Soyez du nombre et participez au Recensement de 2011 !** Pour obtenir plus d'information concernant le Recensement de 2011, consultez le site [www.recensement2011.gc.ca](http://www.recensement2011.gc.ca).

*L'Enquête nationale auprès des ménages menée pour la première fois.* Pour la première fois cette année, un ménage sur trois sera invité à répondre au questionnaire de la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Les données recueillies par le biais de ce questionnaire fourniront des renseignements qui viendront également appuyer la planification et la mise en oeuvre de programmes et services. Plus précisément, les statistiques recueillies par l'ENM fourniront des données pour planifier et appuyer les services destinés aux familles, le logement, les routes et le transport en commun ainsi que la formation professionnelle.

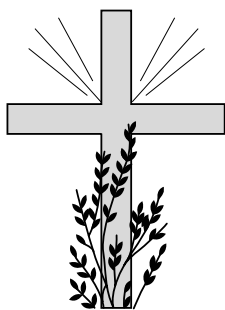
Si vous recevez l'ENM, répondez au questionnaire en ligne ou sur papier! Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'ENM, consultez le site [www.enm.statcan.gc.ca](http://www.enm.statcan.gc.ca)

*Des emplois avec ou sans fonction de supervision sont également disponibles pour le Recensement de 2011. Pour plus d'information et pour postuler en ligne, visitez le [www.recensement2011.gc.ca](http://www.recensement2011.gc.ca)*

## COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

### S'INSCRIRE AVANT LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2011 POUR LES SACREMENTS

Vous avez un jeune de 7 ans et plus non déjà inscrit à un parcours catéchétique. Comme parent, vous voulez qu'un jour il puisse demander l'un ou l'autre des sacrements : Pardon – Eucharistie – Confirmation  
Maintenant, il est grand temps de l'inscrire au presbytère de votre paroisse avant le 1<sup>er</sup> juin 2011, si vous voulez.  
Merci de votre collaboration



## GALA BELLECHASSE

### LA MRC DE BELLECHASSE INVITE LA POPULATION À DÉPOSER DES CANDIDATURES POUR LA 6<sup>E</sup> ÉDITION DU GALA BELLECHASSE

Les citoyen(ne)s de Bellechasse sont invités à soumettre des candidatures pour l'ensemble des catégories de prix qui seront présentées lors de la 6<sup>e</sup> édition du Gala Bellechasse, qui se tiendra le 17 septembre prochain. C'est un total de six prix qui seront remis lors de cette soirée qui met en lumière les bellechassoises et bellechassoises. Dans un premier temps deux personnes seront honorées dans la catégorie des « Grands Bellechassoises ». Cette première catégorie vise à rendre hommage à des individus qui se sont particulièrement démarqués dans leur secteur d'activités et qui ont eu un rayonnement régional, national et même international. Par la suite, une entreprise et un événement seront récompensés pour la qualité de leur travail. Le gala fera également honneur à deux autres personnes : soit le prix bénévolat et celui de la personnalité des deux dernières années.

Pour en savoir plus, la population est invitée à consulter les formulaires qui sont disponibles au [www.mrcbellechasse.qc.ca](http://www.mrcbellechasse.qc.ca), dans les vingt bureaux municipaux ou au siège social de la MRC : ceux-ci doivent être retournés à la MRC, au 100, rue Monseigneur-Bilodeau, Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0, **avant le 27 mai 2011**. Les candidatures soumises dans le passé seront automatiquement considérées par le Comité de sélection de l'édition 2011.

La MRC de Bellechasse poursuit les mêmes objectifs qu'à la création de cet événement, soit : renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyen(ne)s à leur communauté; développer l'identité bellechassoise et assurer son rayonnement à l'échelle régionale, nationale et internationale.

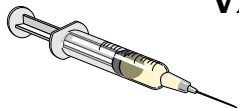
Claude Lepage, agent de développement culturel  
MRC de Bellechasse, (418) 883-3347, poste 670

## REMERCIEMENT POUR APPUI FINANCIER!

Nous voulons remercier la Caisse des Seigneuries de Bellechasse pour son appui financier au montant de 500\$ pour l'achat de chandails pour notre comité sportif à l'école de la Marelle.

Martine Tremblay, directrice  
École de la Marelle

## VACCINATION POUR L'ENTRÉE À LA MATERNELLE



Comme tous les ans, les enfants qui s'inscrivent à la maternelle peuvent recevoir le vaccin Quadracel lors de nos cliniques 5 ans. Le vaccin Quadracel est un rappel des vaccins reçus lorsque votre enfant était bébé. Les cliniques 5 ans ont lieu au CLSC et dans quelques municipalités près de chez vous. Pour prendre rendez-vous, vous devez appeler au CLSC au (418) 883-2666 poste 4135 ou au numéro sans frais le 1 (888) 883-2227 poste 4135.

## UNE CONVENTION DE BIENTRAITANCE POUR LE CPE JARDIN D'OSEILLE

Le 30 novembre 2010 avait lieu, à Saint-Henri, le lancement d'une Convention de la Bienveillance pour les enfants en service de garde. C'est le résultat d'un travail commun de deux ans des Centres de la Petite Enfance (CPE) de Bellechasse et Lac-Etchemin. Les CPE (8) sont fiers de cette nouvelle approche qui protège les enfants dans leur unicité et leur développement.

La Bienveillance est un ensemble d'attitudes et de comportements positifs et constants de respect, de bons soins, de marques et manifestations de confiance, d'encouragement et d'aide envers des personnes en situation de vulnérabilité.

Le conseil d'administration du CPE Jardin d'oseille désire la mise en place de cette convention pour l'année 2011, car il croit en cette approche pacifique et respectueuse des enfants.

Au cours de ce travail, le groupe a présenté son projet au gala Tournesols 2010 (gala de reconnaissance du regroupement des CPE de Québec et Chaudière-Appalaches). Il s'est vu mériter une mention spéciale pour la catégorie BRIO.

Nous sommes fiers de vous faire connaître cette orientation qui aura un impact certain sur les enfants qui fréquentent et fréquenteront notre CPE.



## BÉBÉ BONNE BOUFFE ATELIERS DE FABRICATION DE PURÉE POUR BÉBÉ

### POURQUOI CUISINER DES PURÉES POUR BÉBÉ ?

- Meilleur goût
- Choix d'aliments de qualité
- Plus grande variété
- Bonne valeur nutritive
- Plus économique

### DEUX ATELIERS D'UNE DURÉE DE 3 HEURES

- Premier atelier : Confection de trois purées légumes/fruits
- Second atelier : Confection de trois purées viande/légumes
- Troisième atelier : Cuisine santé pour toute la famille
- Information nutritionnelle et guide de confection

### A QUI S'ADRESSENT CES ATELIERS?

Aux familles ayant des enfants 0 à 1 an  
Pour information et inscription : *Contactez Doris Lanneville au Frigos Pleins (418) 789-1399*  
ou sans frais au 1-866-789-1399

- \* Le choix de l'endroit peut varier selon le nombre d'inscriptions.

Les denrées alimentaires sont offertes gratuitement.  
En collaboration avec la Table préventive jeunesse et le CLSC de Bellechasse

# COMMUNIQUÉS

## ÉCOLE SECONDAIRE DE ST-CHARLES BRUNCH

L'École secondaire de St-Charles vous invite à son brunch annuel le dimanche 17 avril 2011 de 10 h à 13 h. Merci de nous encourager :

Adultes : 12 \$      6 à 12 ans : 6 \$      0 à 5 ans : gratuit  
Pour réservation : 418 887-3418 poste 2716

## LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES POPOTES ROULANTES DU 20 AU 26 MARS 2011

Entraide Solidarité Bellechasse offre depuis 1998 le service de popote roulante à la population de Bellechasse. La popote roulante est un service de repas chauds (soupe, plat principal et dessert) livrés à domicile sur l'heure du dîner par des bénévoles de chez nous.

Plusieurs personnes bénéficient du service de la popote roulante. L'an dernier seulement, nous avons livré 3799 repas. Nous voulons dire MERCI aux 63 bénévoles qui ont permis d'offrir ce service, en consacrant quelque 1900 heures à la popote.

## URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLES pour VISITES D'AMITIÉ À BEAUMONT

*Des aînés de votre municipalité ont grand besoin de votre aide.  
Souvent une petite heure par semaine suffit!*

Entraide Solidarité Bellechasse

**418 883-3699** ou **1-877-935-3699**

## Notre Conseil Municipal

M. André Goulet, Maire  
M. David Christopher, cons. Secteur du Moulin  
M. Kevin Lacroix, cons. Secteur d'Orléans  
M. Damien Théberge, cons. Secteur du Domaine  
Mme Sandra Samson, cons. Secteur des Seigneuries  
M. Gilbert April, cons. Secteur de Vincennes  
M. Donald Mercier, cons. Secteur de Ville-Marie

### BUREAU MUNICIPAL

À l'accueil: Marie-Ève Dumont

Directeur général: Patrice Bissonnette

Loisirs: Marika Faucher

Urbanisme: Nicolas Pilote

Ces personnes sont accessibles aux heures de bureau suivantes:

Lundi au jeudi: ..... 8 h 30 à 12 h, 13 h 00 à 17 h 00

Vendredi ..... Fermé

Téléphone: ..... **418 833-3369**

Bibliothèque: Nicole Maheux (aux heures d'ouverture) 418 837-2658

Chalet des Loisirs: ..... 418 838-8099

URGENCE: (police, feu, ambulance) ..... 911

Site web: <http://ww.municipalite.beaumont.qc.ca/>

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL: Les lundis 4 avril, 2 mai et 6 juin 2011 à 20 h

## LE CHOEUR VOIX ET MARÉES CONCERT ANNUEL

Le **choeur Voix et Marées**, sous la direction de Madame Jacinthe Breton, se produira au Théâtre Beaumont – Saint-Michel, le samedi **14 mai 2011 à 20 h** à l'occasion de son 8<sup>e</sup> concert annuel. Les choristes vous invitent à partager leur plaisir de chanter.

Les billets sont disponibles auprès de Madame Rachel Morissette au 418 838-0694.

## MAISON DE LA CULTURE DE BELLECHASSE SAMEDI, 16 AVRIL 2011 À 20 H CORDES EN DÉLIRE



Le violoncelliste **Sébastien Lépine** et le violoniste **Antoine Bareil** ne font rien comme tout le monde et tout comme personne, force est d'admettre.

Dans le cadre du concert **Cordes en délire** le tandem de virtuoses revisite avec minutie, souplesse et raffinement certaines oeuvres de prestigieux compositeurs modernes.

Adulte : 25 \$ Étudiant : 16,50 \$

## CINÉMA

Mercredi, le 9 mars à 13 h 30 : Raiponce de Walt Disney

Vendredi, le 25 mars à 19 h 30 : Lance et compte

Vendredi, le 8 avril à 19 h 30 : Cherchez le courant

Vendredi, le 22 avril à 19 h 30 : Le discours du roi

Pour réserver vos billets : 418 789-2588

75, route St-Gérard, St-Damien

[www.culturebellechasse.qc.ca](http://www.culturebellechasse.qc.ca)

Courriel : [adm@culturebellechasse.qc.ca](mailto:adm@culturebellechasse.qc.ca)

## Avis aux organismes

Pour le prochain journal, vous devrez faire parvenir vos communiqués, au plus tard le

**30 mai 2011**

Merci de votre collaboration.

L'équipe du journal **La Chesnaie** est composée de:

Madame Marie-Ève Dumont, secrétaire

Monsieur Patrice Bissonnette,

Directeur général

Infographie: Productions André Harvey

Coordination: Micheline Laliberté

Communications

Impression: Municipalité de

Beaumont